

## Démarches administratives



Pour toutes démarches administratives, la mairie est à votre disposition

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

le samedi de 9h à 12h.

---

### Recensement militaire : Obligatoire à 16 ans

**Où :** A la mairie du domicile.

**Pièces à fournir :** - Pièce d'identité

- Livret de famille

**Coût :** Gratuit

---

### Population concernée :

- Les français, garçons et filles, âgés de 16 ans au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.
- Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans, doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.
- Les Français âgés de 19 ans avec double nationalité qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française doivent se faire recenser dans le mois qui suit leur dix-neuvième anniversaire.

En cas de résidence habituelle à l'étranger, au consulat français. Pour en savoir plus : Téléphone : 02.31.38.47.50 ou par fax au 02.31.38.47.57 Site internet [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) Par mail à l'adresse [csn-caen@wanadoo.fr](mailto:csn-caen@wanadoo.fr) Ou en consultant à partir de la page « Démarches et formalités » sur ce site. Adresse : Centre du Service National (CSN) de Caen : rue Neuve bourg l'Abbé 14054 Caen cedex 4 Conséquences du recensement :

- Il permet d'obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours, un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, C.A.P., B.P.C),
- Il facilite l'inscription sur les listes électorales,
- Il permet d'effectuer sa Journée d'Appel Préparation à la Défense (J.A.P.D.) dans les 18 mois suivants.

Mairie EPRON

Place Francis Bernard 14610

Tél. : 02.31.44.51.42

Fax : 02.31.94.55.90

[www.mairie-epron.fr](http://www.mairie-epron.fr)

[contact-mairie@epron.fr](mailto:contact-mairie@epron.fr)